



Succession casse tete , help

Par ironina, le 11/03/2015 à 15:07

Bonjour

Mon papa est décédé en octobre 2014 , la succession débute... la notaire chargé de la succession ne prend jamais mes appels suite au dossier , me renvoie tous les courriers avec la formule délicate " je vous laisse le soin de faire le nécessaire"..

Nous tournons en rond , nous n'avons toujours pas signé l'acte de notoriété , ce qui bloque tout avancement.

Ma maman étant décédée en décembre 2010 , avec mon papa avions rencontrés la notaire.

[s]Là elle nous réclame la somme de 2700 € . A quoi correspond cette somme ?[/s] mes parents étant mariés sous le régime de la communauté , au dernier vivant.

A ce jour , la notaire ne nous a pas indiqué ses frais.

[s]Pouvons nous changer de notaire? Quels frais nous seront réclamés ?[/s]